

ECOLE JEET KUNE DO CONCEPT

Droit à l'image ADULTE :

Autorisation à la diffusion photographique visuelle et audiovisuelle

Information :

Pour diffuser des documents comportant des photographies ou des films sur lesquels figurent des personnes ou des biens à caractère privé, il est nécessaire d'obtenir des intéressés - majeurs ou de leurs parents pour les mineurs – un droit de diffusion. Pour un complément d'information sur le droit des personnes, et les droits d'auteur dans le domaine de la communication, vous pouvez consulter le site : www.cnil.fr

Je soussigné

N'autorise pas – Autorise (rayer la mention inutile)

l'école Jeet Kune Do Concept à utiliser mon image photographique ou audiovisuelle sans limitation de durée dans le cadre de ses formations, de ses publications et de ses actions de communication.

Fait à _____, le _____

Signature